

Commune de Veyrier

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 16 juin 2026 à 19h30

Salle du Conseil municipal

Sont présents : M. W. FERGUSON, Président

Mmes M. BARRAS, A. BATARDON, G. BISSON (suppléante, remplace M. P. SUDRE), M. CHERBULIEZ, M.-L. DESARDOUIN (suppléante, remplace M. R. SCHWOK) N. EGLOFF, M. GAUTROT, V. KUSTER, K. LEGER-WALRAVENS, A. RICO-MARTIN, C. SEVERIN-FORFAIT, Conseillères municipales

MM. F. BARRO, A. BERNEY, J.-E. GAUTROT, B. HIRSCHHEL, J. JOUSSON, A. DE KALBERMATTEN, S. KAPANCI, Y. MESOT, Y. MONNAT, M. MÜLLER, A. PAUTEX, F. SCHOCH, F. TABOADA, C. ZURN, Conseillers municipaux

Sont excusés : Mme S. BERNHEIM-von ROTH, Conseillère municipale
MM. R. SCHWOK, P. SUDRE, Conseillers municipaux

Y assistent : Mme A. TAGLIABUE, Maire et Présidente
M. J.-M. MARTIN, Vice-président
M. C. ROBERT, Membre
Mme P. LIPAWSKY, Secrétaire générale

Mme S. CHAPOU, Procès-verbaliste

ORDRE DU JOUR

1. Assermentation de M. Alain DE KALBERMATTEN en qualité de Conseiller municipal.
2. Désignation dans les commissions.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mai 2026.
4. Communications du bureau du Conseil municipal.
5. Communications du Conseil administratif.
6. Crédit pour les travaux de transformation du terrain en herbe du village en terrain synthétique sur la parcelle n° 5441 pour un montant de CHF 1'955'000 (prop. n°26.11) – Rapport de la commission Aménagement et constructions du 28 mai et du 11 juin 2026 - Délibération.
7. Propositions du Conseil administratif.
 - a) Renoncement à l'établissement d'un plan de site pour le périmètre du Petit-Veyrier, comprenant les parcelles : 158 ; 673-76 ; 1557 ; 2601 ; 2709 ; 3897 ;

- 4353 ; 4523 ; 4524 ; 4931 ; 4964 ; 5960 ; 5996 ; 6006 ; 6013 ; 6014 ; dp15519 ; 16589 ; 16828 ; 16830 ; 16831 ; 16832 et 16953 (prop. n°26.13).
- b) Annulation de la délibération n°132/2026 relative à la modification du règlement du Conseil municipal de la Commune de Veyrier (LC 45 111) (prop. n°26.14).
 - c) Pont de Vessy – rte de Vessy : Incorporation d'un tronçon de collecteur collectif privé au réseau des collecteurs secondaires communaux (prop. n°26.15).
8. Propositions des Conseillers municipaux.
- a) Sécurisation urgente du passage cycliste du Pont de Sierne – projet de résolution.
9. Questions et divers.

Le président ouvre la séance et annonce avoir appris avec tristesse le décès de Mme Simone EMERY, mère de Mme BARRAS CAVE. En son hommage, il invite les conseillers municipaux et personnes présentes à observer une minute de silence.

1. Assermentation de M. Alain DE KALBERMATTEN en qualité de Conseiller municipal.

Le président procède à l'assermentation de M. Alain **DE KALBERMATTEN** en tant que conseiller municipal et donne lecture du serment.

M. DE KALBERMATTEN prête serment.

Le président prend acte du serment.

Applaudissements.

Le président prononce le discours suivant : « Madame la maire, Chère Aline, Messieurs les conseillers administratifs, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, mes chers collègues, Madame la secrétaire générale, chères citoyennes, chers citoyens qui nous faites, ce soir, l'honneur de votre présence dans le public. Je souhaite dire en préambule ma gratitude et ma reconnaissance pour la confiance et l'honneur que vous m'avez fait, le 19 mai dernier, en m'élisant président de ce Conseil pour cette année. Très modestement, du haut de mes 19 ans, j'interprète cette élection comme un message d'espoir pour toutes les franges de la population à qui la politique échappe trop souvent, les plus jeunes bien sûr, mais également la large part de la population qui n'exprime pas sa voix dans les cadres électoraux traditionnels. Plus que jamais, l'engagement, le dialogue et le débat sont nécessaires dans notre société et dans notre commune qui grandit rapidement. En effet, Veyrier est aujourd'hui une ville, et ce changement de statut doit entraîner un renforcement de nos efforts d'inclusion, en particulier pour les populations nouvelles qui arrivent aux Grands Esserts. Je salue notamment, à cet égard, la volonté partagée d'investir ces lieux pour certaines manifestations communales. Elle nous permet de matérialiser le caractère multipolaire de notre commune. Je tiens aussi à vous appeler toutes et tous à la prudence quant au maintien des responsabilités qui sont les nôtres :

responsabilités pour les personnes les plus fragiles et les plus précaires. À cet égard, gardons toujours en tête que les moyens ne peuvent pas être toujours réduits, et que les économies qui nous semblent minimales ne sont souvent pas dénuées de conséquences. Il en va de même pour la question écologique, que les fortes chaleurs qui scanderont cet été nous rappelleront durement, et qui doit guider notre action dans une voie plus ambitieuse sur ces questions. La politique est avant tout l'art du débat. Ce débat doit être, autant qu'il le puisse, fourni. Il ne doit, en outre, pas être restreint à cet hémicycle, car nous ne tirons nos prérogatives que des citoyennes et des citoyens qui nous l'ont confié. Je veux donc redire ici, mon attachement à la consultation de toutes nos concitoyennes et de tous nos concitoyens, par des voies qui permettent de nourrir le débat démocratique, et d'inclure, par là même, dans les prérogatives de délibération qui sont les nôtres, la population. Elle n'est, en effet, et ne peut être que le centre de nos réflexions et de nos engagements dans ce Conseil, car sa consultation ne peut être que de nature à renforcer les institutions démocratiques dont nous sommes, à notre mesure, des garants. Je veux enfin dire un mot pour remercier chaleureusement Mme Pascale LIPAWSKY et Mme BATARDON pour leur aide précieuse et leurs conseils dans ce début de mandat, ainsi qu'à mes collègues du Bureau et à tous ceux qui m'ont aidé à apprivoiser cette fonction nouvelle. Je tiens aussi à saluer la présidence de mon prédécesseur, dont j'espère être le digne successeur. Alors en ces temps de G7, où les débats sont quelques fois tendus, je souhaite qu'en cet hémicycle ils puissent être complets, précis, mais aussi sereins. C'est, du moins, ce à quoi je m'attellerai pour l'année à venir. Que vive la démocratie à Veyrier comme ailleurs, et que vive Veyrier ! ».

Applaudissements.

Mme TAGLIABUE prononce le discours suivant : « Chers collègues du Conseil administratif, cher Christian, cher Jean-Marie, cher président du Conseil municipal, cher William, chers membres du Conseil municipal, cher personnel de la commune de Veyrier, cher public. Mon discours sera court et s'adressera tout particulièrement aux membres du Conseil municipal et à ses suppléants. Une année a passé depuis le début de la nouvelle législature. Depuis juin 2025, vous êtes, toutes et tous, devenus membres du Conseil municipal ou suppléants. Certaines et certains d'entre vous sont élus depuis de nombreuses années et peuvent témoigner d'expériences diverses liées aux personnes présentes dans l'hémicycle. Je ne vais pas faire un long historique ni me lancer dans des propos dithyrambiques sur le passé, mais je tiens tout de même à mettre en avant certaines valeurs qui me paraissent primordiales pour que chacune et chacun trouvent sa place au sein de cet hémicycle, dans le respect des uns et des autres. Lors de la précédente législature, nous avons pu collaborer de façon très harmonieuse en proposant de nombreux projets qui sont terminés ou en phase d'exécution. Ces projets sont le fruit de commissions constructives dans le respect des responsabilités et des prérogatives de chacune et chacun d'entre nous. L'ambiance de travail a été, tout au long de l'ancienne législature, agréable, respectueuse et collégiale. Avec mes collègues du Conseil administratif, nous avons toujours prôné la transparence, afin de fluidifier la communication avec vous et avec la population et afin d'être le plus respectueux possible des choix, du travail et de l'avancée des dossiers, qu'ils soient partis du Conseil municipal ou de l'administration. Aujourd'hui, il souffle un air différent ; un air de défiance empreint de reproches et de propos parfois déplacés qui donnent, malheureusement, un nouveau ton à cette législature. J'aimerais vous rappeler que nous avons été élus pour représenter la population et

trouver les meilleures solutions pour l'entièreté de celle-ci. C'est un engagement et nous nous devons de l'honorer. Nous ne sommes pas là pour défendre nos propres intérêts, ce qui, malheureusement, devient trop souvent le cas. Dans un débat politique, il faut savoir écouter, entendre, prendre acte des avis des uns et des autres et trouver ce que l'on nomme un consensus en respectant les divers points de vue. Sans cet état d'esprit, il est difficile de collaborer dans une ambiance saine et constructive. Vous avez, toutes et tous, une vie en dehors de la politique, avec souvent un travail qui vous oblige à vous dépêcher, le soir, pour participer à vos commissions politiques ou au Conseil municipal. Si malheureusement celles-ci ou celui-ci deviennent tendus, il est probable que certaines et certains d'entre vous démissionneront en cours de route, comme cela a déjà été le cas, ne trouvant plus de sens à s'investir pour la chose publique. Ce serait vraiment dommage. Soyez également conscient que, pour l'administration et les communiens, les tensions et l'ambiance délétère n'amènent rien de bon en termes de fonctionnement. Les projets ralentissent et la motivation baisse. Gageons que cette première année a été une année de pré-installation et d'ajustement qui devrait nous permettre de trouver, pour la suite, un rythme de croisière plus agréable pour tous. Je conclurai ce discours en vous disant que je me réjouis de mon année de Maire, accompagnée du plus jeune président du Conseil municipal et du canton – quel honneur – et que je souhaite que celle-ci se déroule dans un esprit constructif, collaboratif et respectueux, qui nous permettra de continuer à concrétiser les meilleurs projets pour les habitantes et habitants de Veyrier, dans la sérénité ».

Applaudissements.

2. Désignation dans les commissions.

Mme BISSON annonce que M. SUDRE deviendra membre de la commission des affaires sociales, culture, sports et manifestations, tandis que M. MESOT deviendra membre de la commission Aménagement et constructions. Elle ajoute que M. SUDRE devient chef de groupe des Socialistes-Vert·e·s.

M. ZURN indique que le groupe Le Centre félicite M. DE KALBERMATTEN pour son arrivée au sein du Conseil municipal et indique que ce dernier remplacera M. HUTZLI au sein des commissions Aménagement et constructions et Information. Pour sa part, il remplacera M. HUTZLI en tant que chef de groupe du Centre.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mai 2026.

Le procès-verbal de la séance du 19 mai 2026 est accepté par 21 oui et 3 abstentions.

4. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président indique que le Bureau a reçu un courrier de M. RAVN au nom du groupement d'habitants de la route du Pas-de-l'Echelle dans lequel il se plaint des nuisances sonores et de la pollution engendrée par le trafic sur cette même route. Il

demande à la commune de les soutenir plus activement auprès du canton pour obtenir un dialogue renforcé entre riverains et autorités et des mesures concrètes supplémentaires pour lutter contre ces nuisances. Cette lettre était accompagnée d'un courrier envoyé à M. MAUDET. Le Bureau a reçu deux courriers concernant la transformation du terrain de football en herbe du Village en terrain synthétique. La première lettre provient de M. ZWICK, riverain et chimiste. Il s'y plaint des nuisances que pourrait occasionner cette transformation et pointe les conséquences environnementales et de santé publique, notamment les microplastiques et la hausse des températures. Le second courrier provient de M. ZBINDEN, directeur de l'école de Grand-Salève, qui appelle à davantage d'information et de concertation de la part de la commune, notamment avec l'école. Il pointe également le problème de la hausse des températures qu'induirait cette transformation à l'école de Grand-Salève.

5. Communications du Conseil administratif.

Mme TAGLIABUE annonce que le Conseil administratif a décidé d'octroyer deux aides d'urgence de CHF 500 à la Croix-Rouge et à Médecins Sans Frontières pour leurs actions dans le cadre de la flambée d'Ebola en République Démocratique du Congo. Ensuite, elle indique que Veyrier a participé à l'enquête publique nationale « Prix vélo ville » menée par Pro Vélo Suisse, afin de recueillir l'avis des cyclistes sur leurs habitudes, leurs besoins et leurs perceptions des conditions de circulation à vélo. A la suite de cette enquête, l'évaluation de l'enquête nationale est désormais disponible. Les personnes intéressées peuvent la consulter pour prendre connaissance des éléments relevés pour la commune. Elle informe également que la Revue Genevoise se déroulera le 8 novembre à 14h30 dans un chapiteau sur la plaine de Plainpalais. Une invitation sera envoyée prochainement aux membres de ce Conseil. Finalement, elle indique que la cérémonie des élèves de 8P sera organisée le 24 juin à 19h00 à la salle Grand-Salève et que le cortège des Promotions aura lieu le 26 juin à 19h15 au départ de l'école Grand-Salève. Une fiche d'inscription circulera auprès des conseillers municipaux.

M. ROBERT répond aux questions de M. SUDRE relatives au postulat sur la mobilité douce à Veyrier. Concernant le chemin des écoliers, soit l'itinéraire en direction du cycle de Pinchat, le maintien du chemin dans sa configuration actuelle est garanti, à la suite de plusieurs échanges avec l'office des autorisations de construire (OAC). L'inscription d'une servitude de passage public à pied et à vélo doit être formalisée, mais des discussions sont en cours avec le propriétaire qui en a validé le principe. A ce stade, l'office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) est formellement opposé à l'élargissement dudit chemin. Concernant l'avancement de l'étude sur une amélioration du mobilier urbain, celle-ci n'a pas encore été lancée et ne devrait pas l'être avant l'année prochaine. Concernant le délai envisagé pour présenter au Conseil municipal le résultat du recensement des parcs sécurisés pour les vélos, le recensement des épingles à vélo a été effectué sur le domaine communal, mais il reste encore à le mettre en forme. Une présentation pourrait être envisagée à l'automne. Concernant la révision de la carte obsolète sur les itinéraires piétons et cyclistes, il précise que le Conseil administratif n'a pas indiqué, dans sa réponse, une intention ferme de la mettre à jour, d'autant que l'administration communale juge cet objet non prioritaire pour les habitants de Veyrier qui connaissent leur territoire et que beaucoup d'informations existent déjà dans le plan directeur des chemins pour piétons.

Concernant les discussions entre Troinex et Veyrier pour la mise à disposition de vélos en libre-service, il indique que, compte tenu de la convention liant le prestataire au canton jusqu'au 31 mai 2027, il est impossible pour Veyrier de s'y greffer et d'avoir un réseau commun avec Troinex. Pour cette raison, la commune a donné son accord pour adhérer au projet cantonal de vélos en libre-service actuellement en développement. Un groupe de travail incluant le département cantonal concerné et l'ACG a été constitué. Finalement, il rappelle que le Conseil administratif avait écrit au conseiller d'Etat chargé du département du territoire, M. WALDER, dans le cadre de la délibération sur la construction à la route de l'Uche pour lui faire part de son désaccord concernant la position de l'OAC sur l'impossibilité de rendre des délibérations avec conditions au sujet des projets de construction avec un IUS entre 0,48 et 0,6. Dans sa réponse, M. WALDER confirme la position de l'OAC. L'occasion de discuter avec M. WALDER se présentera certainement à l'automne.

M. BARRO participe à la séance dès 19h50.

6. Crédit pour les travaux de transformation du terrain en herbe du village en terrain synthétique sur la parcelle n° 5441 pour un montant de CHF 1'955'000 (prop. n°26.11) – Rapport de la commission Aménagement et constructions du 28 mai et du 11 juin 2026 - Délibération.

M. GAUTROT indique que la commission Aménagement et constructions s'est réunie à deux reprises pour discuter de ce point. Ces deux séances ont duré 2h30, montrant que les membres de la commission ont largement étudié la question. Quatre experts ont été auditionnés. Il retient l'élément de la chaleur, qui fait l'objet d'un amendement, et pour lequel deux points ont été évoqués : l'effet de chaleur vertical pour les joueurs et le rayonnement qui pourrait impacter les habitations voisines et l'école. Pour cette raison, la commission propose un amendement demandant au Conseil administratif, dans le cas où la résolution serait adoptée, de revenir avec des aménagements qui pourraient être mis en place pour mitiger cette chaleur.

M. TABOBADA félicite le Président, au nom du groupe LJS-Vert'libéraux, de son entrée en fonction et souhaite que son année de présidence soit pleine de succès. Il félicite également l'ensemble du Bureau et Madame le Maire pour leur prise de fonction. Il déclare que le sujet de la transformation du terrain en herbe a fait l'objet de nombreux échanges en commission, les débats ont été activement menés dans un bon état d'esprit, les questions ont pu être posées et des experts de très haut niveau ont été présentés à la commission dans le cadre de cette étude. Cela a permis à l'ensemble des commissaires de poser leurs questions et d'arriver à l'amendement proposé ce soir. Cette décision incombe aux membres de ce Conseil. Ces dernières années, Veyrier s'est largement densifiée, mais les infrastructures sportives n'ont pas suivi ce rythme. Un rattrapage doit être fait, ici pour le football, mais aussi pour d'autres sports qui doivent être soutenus par la commune, et il est certain que cela sera fait. La chaleur et le rayonnement ont été évoqués et ont soulevé de nombreuses questions, mais il s'agit d'offrir à la population veyrîte une infrastructure exploitable au rendement dont la commune a besoin. Cette transformation est une nécessité et il s'agit d'anticiper ce besoin. Le groupe LJS-Vert'libéraux soutient l'entrée en matière et l'amendement.

M. PAUTEX indique qu'à l'instar de la commission Aménagement et constructions, le sujet a soulevé beaucoup de questionnements au sein du groupe PLR, et un long débat s'en est suivi, preuve que le sujet est sensible. Ôter du gazon pour le remplacer par du synthétique n'est pas anodin, surtout en cette époque de réchauffement climatique. Tout le monde en est conscient, mais la solution miracle n'existe pas. Il faudra suivre de près l'évolution du lieu et apporter des améliorations sur les alentours si nécessaire. C'est le but de l'amendement ajouté lors de la commission. Dans l'immédiat, des infrastructures sportives de qualité et performantes sont nécessaires, afin d'absorber l'arrivée des nouveaux habitants. Il est connu que les espaces de développement d'infrastructures sont presque inexistantes sur la commune, hormis la parcelle 5209 jouxtant le terrain de foot. Aujourd'hui comme hier, ce sont les terrains de football qui profitent de ces rénovations, mais Veyrier ce n'est pas que le football. Le tennis, le basketball, le hockey, le volleyball, la pétanque et le tennis de table, pour n'en citer que quelques-uns, portent haut les couleurs de notre commune dans la région et en Suisse en participant aux compétitions. Il faudra également en tenir compte lors des prochains investissements. Ce changement de revêtement multipliera par quatre les heures d'utilisation de ce terrain, passant de 400 heures à 1'600, voire 1'800 heures par an. Cela impliquera plus de nuisances pour le voisinage et plus de déchets. Les utilisateurs de ce terrain devront s'engager à respecter les règles d'usage en s'assurant de la propreté après utilisation, de la gestion du trafic en cas de forte affluence et de limiter, autant que faire se peut, les nuisances sonores. Ils soutiennent ce projet et voteront son acceptation, mais se pose la question de la pertinence d'installer un grillage autour du terrain. Ils pensent que ce n'est pas nécessaire. Cela permettrait aux jeunes, aux riverains, ainsi qu'aux élèves, pendant les récréations, de l'utiliser librement. Ce sera également une économie de coûts.

M. MESOT informe que portant un signe ostentatoire de religion, il ne devrait pas prendre la parole. Et oui, il est un mécréant qui a passé plus de temps dans les stades de football qu'à l'église, mais il ne rouvrira pas ce débat. Le groupe Socialistes-Vert·e·s. a durement travaillé en commission et il remercie le président de cette dernière, car des experts de haut niveau ont été auditionnés, permettant aux commissaires de débattre. Il leur a fallu beaucoup de temps pour se positionner sur la question, mais il est évident qu'ils ne peuvent pas soutenir un terrain synthétique. Le monde politique ne prend pas suffisamment en compte les avis des scientifiques et s'attarde plutôt sur les questions économiques et l'augmentation de la population. Néanmoins, la pollution de l'air, les microplastiques et les problèmes émergents liés à l'environnement sont croissants. Concernant le terrain synthétique, ils espèrent que de meilleures solutions pourront être présentées dans quelques années. Pour leur groupe, le football est essentiel à la cohésion sociale. Quand il est question de 1'600 heures d'utilisation de terrain, il convient de se demander si autant d'heures d'entraînement sont nécessaires pour les plus jeunes quand il est connu qu'il ne faut pas commencer le football de compétition trop tôt. Avec les terrains synthétiques, on joue au football de janvier à décembre, mais cela est-il vraiment raisonnable et cela a-t-il un sens pour les enfants. De son temps, le football se pratiquait de mars à juillet, et les mois d'hiver étaient l'occasion de découvrir d'autres sports comme le ski. Ces questions doivent être réglées par le football et non pas par les politiques. Ce terrain, en plein centre du Village, est essentiel à tous. Ils proposent donc l'amendement suivant : « Le Conseil administratif s'engage à inscrire, dans le règlement d'utilisation du terrain de football du Village et à garantir son application durant les douze mois de l'année : La commune met à disposition du FC Veyrier Sports cette installation. Le club

est prioritaire sur son occupation. La journée, pendant les heures scolaires, l'accès du terrain aux écoles de Veyrier est libre, ainsi que pour tous les enfants du parascolaire aux heures du repas de midi. Le Centre de loisirs de Veyrier (CLV) et les TSHM peuvent l'utiliser pendant les vacances scolaires, pour autant qu'il n'y ait pas de camp de football du FC Veyrier Sports. Quand le club n'occupe pas le terrain, les enfants, les parents et les jeunes peuvent y jouer. De même, par jour de vent le week-end, la pratique du cerf-volant est autorisée ». Ils proposent aux membres de ce Conseil de voter cet amendement. Si l'amendement est refusé, ils refuseront l'entrée en matière.

Mme RICO-MARTIN s'associe aux félicitations de M. TABOADA. Au nom du groupe Le Centre, elle remercie l'administration de son travail sur cet épineux dossier qui porte sur l'ouverture d'un crédit d'investissement pour la transformation d'un terrain de football naturel en terrain synthétique, augmentant ainsi son utilisation et diminuant les coûts d'entretien. La commission a tenté, en toute neutralité, d'évaluer l'opportunité du projet. Néanmoins, le rapport de commission laisse un goût amer, car il ne reflète pas exactement les débats. Elle comprend le rapporteur qui n'a eu que trois jours pour le rédiger, d'autant plus que c'était son premier rapport. En effet, le rapport ne permet pas à un lecteur extérieur de comprendre la conclusion des votes. Dans ce dossier, plusieurs intérêts, tous légitimes, s'opposent : les besoins du FC Veyrier Sports, la maîtrise des finances communales, la qualité de vie des riverains, l'accès des enfants et des jeunes à la pratique sportive et les enjeux environnementaux et climatiques, qu'il s'agisse de la lutte contre les îlots de chaleur, les impacts liés à l'entretien d'un terrain naturel ou encore les microparticules générées par un terrain synthétique. Le projet de délibération de ce soir est au cœur de ces intérêts qui, parfois, sont contradictoires, et ce Conseil doit procéder à une pesée d'intérêts difficile, mais nécessaire. Le projet n'est pas parfait, mais après examen des différentes alternatives, il apparaît comme le meilleur équilibre entre les intérêts qui doivent être conciliés. Si les intérêts évoqués sont tous importants, ils estiment que celui de l'accès des enfants et des jeunes à la pratique sportive doit prévaloir. Le sport d'équipe est indispensable au développement des enfants. En plus de les éloigner temporairement des écrans, il favorise leur développement physique, la socialisation, l'esprit d'équipe, la persévérance, la discipline et le sens de l'effort. Le football, puisque c'est de ce sport dont il est question ici, permet d'évacuer le stress, de mieux gérer ses émotions et de renforcer la confiance en soi. Ils ne prétendent pas rivaliser avec les experts en football de cette assemblée, mais les bénéfices des sports d'équipe sont bien connus et largement documentés. Au fond, la question posée ce soir est simple : cette assemblée souhaite-elle permettre à davantage de jeunes de pratiquer le sport dans de bonnes conditions, tout en maîtrisant les coûts d'exploitation de nos infrastructures. Ils répondent oui. Pour ces raisons, ils voteront la délibération telle qu'amendée en commission, mais rejeteront l'amendement proposé par les Socialistes-Vert·e·s.

Mme KUSTER annonce que le groupe Veyrier-Ensemble votera en faveur de cette délibération et de l'amendement proposé lors de la commission. Veyrier manque de terrains sportifs. Ce n'est pas une opinion, c'est un fait. La commune n'a pas l'espace pour en construire de nouveaux, et il n'y en aura pas demain. Dans ce contexte, transformer ce terrain en herbe en terrain synthétique n'est pas un choix idéologique. C'est la seule réponse concrète au besoin des clubs locaux, des écoles et des jeunes. Un terrain synthétique, c'est trois à quatre fois plus d'heures de jeu, par tous les temps, sans période de repos imposée. C'est une infrastructure qui sert vraiment la commune. Ils entendent les préoccupations environnementales et sanitaires de certains membres

de ce Conseil et certaines méritent d'être prises au sérieux. Néanmoins, il faut rappeler quelques faits. Le projet prévoit un remplissage à base de maïs, un matériau 100% organique. Cela change fondamentalement l'équation. La presque totalité des risques documentés dans la littérature scientifique concerne les granulats de caoutchouc. Ils ne s'appliquent pas ici. Il reste une question légitime : la chaleur de surface. L'étude genevoise de Balexert montre clairement que l'écart peut atteindre 25°C. C'est pourquoi ils soutiendront que des conditions soient attachées au projet : un système d'arrosage, une végétalisation des abords et une consultation de l'OCEN sur les mesures d'atténuation. Voter oui à cette délibération, c'est dire clairement que ce sujet est pris au sérieux, que ce Conseil veut avancer, et qu'il fera en sorte que ce terrain soit une infrastructure dont la commune sera fière. Enfin, elle conclut avec un mot sur l'avenir. Veyrier compte aujourd'hui 12'000 habitants. Avec les Grands Esserts, ses 1'200 logements et la densification à 0,6 de la couronne villageoise, ce chiffre augmentera significativement dans les prochaines années. Il serait paradoxal de planifier des centaines de nouveaux foyers sans les équipements qui les accompagnent. Un terrain que l'on transforme aujourd'hui sera opérationnel pour ce nouveau Veyrier. Un terrain que l'on reporte, lui, ne le sera pas. Veyrier a une responsabilité envers ses habitants et envers ses jeunes qui cherchent un terrain pour jouer. Nous avons les moyens d'agir. Ce soir, ils invitent ce Conseil à le faire.

Mme GAUTROT demande jusqu'à quelle heure les habitants pourront utiliser le terrain.

M. MARTIN répond que l'utilisation du terrain commence à 8h30 et prend fin à 22h00, sauf en cas de matchs de coupe de football qui pourraient faire l'objet de prolongations.

M. ROBERT indique que l'amendement proposé par le groupe Socialistes-Vert-e-s lui semble inutile, car le terrain est propriété de la commune et non pas du FC Veyrier Sports. Il n'appartient donc pas à ce dernier de fixer les heures d'utilisation de ce terrain, mais au Conseil administratif tant pour le FC Veyrier Sports que pour d'autres associations intéressées à en faire usage. En dehors des plages horaires fixées, le terrain est ouvert à toute personne souhaitant y jouer. Concernant les barrières, ces dernières se justifiaient pleinement et se justifient encore dans les communes ayant des terrains en herbe, car il y a des périodes où il est impossible d'y jouer pour éviter qu'ils ne se dégradent. Ce problème n'existe plus avec le terrain synthétique.

M. ZURN revient sur la décision de refus de l'amendement du groupe Socialistes-Vert-e-s. par le groupe Le Centre et ajoute qu'ils saluent leur initiative, mais qu'il convient d'avoir une réflexion plus globale. En septembre 2026, ils déposeront une délibération demandant au Conseil administratif de proposer un règlement d'utilisation pour tous les terrains de la commune. Le but est de permettre leur utilisation par tous les demandeurs.

M. TABOADA remarque qu'il convient de rappeler que la question de l'eau fait également partie de la pesée d'intérêts. Il est connu que des problématiques d'eau émergeront dans le futur. La problématique de la chaleur et des microplastiques doit être prise en compte. C'est une pesée d'intérêts complexe. La transformation de ce terrain permettra une utilisation plus importante pour répondre aux besoins de tous les utilisateurs.

Mme CHERBULIEZ fait remarquer que le projet de délibération n'indique pas l'amendement. En effet, jusqu'ici, les votes ont toujours porté sur une délibération comprenant les amendements votés en commissions. Si ces amendements n'apparaissent pas dans le projet de délibération, cela signifie que le rôle de la commission est nul.

M. GAUTROT indique avoir reçu l'amendement du groupe Socialistes-Vert·e·s. trop tard pour pouvoir l'étudier. Les membres du groupe LJS-Vert·libéraux voteront donc librement sur celui-ci. Pour répondre à la remarque de Mme RICO-MARTIN sur le rapport, il indique que, puisque le sujet portait sur les terrains synthétiques, il a également tenté d'être synthétique.

M. MESOT demande si les barrières autour du terrain devront faire partie du projet ou s'il est possible de les retirer, permettant ainsi de faire une économie.

M. ROBERT répond que les barrières avaient été incluses au projet, car le Conseil municipal en avait fait la demande lors de la réfection du terrain synthétique du Grand-Donzel. Cela étant, le Conseil administratif estime qu'elles n'ont pas de sens sur un terrain synthétique et qu'elles limitent l'accès. Un amendement n'est pas nécessaire pour retirer cet élément du projet.

M. MESOT propose que cela soit soumis au vote.

M. SCHOCH remarque qu'il n'est pas nécessaire de fermer le terrain, d'autant plus que l'objectif est de permettre au plus grand nombre d'en faire usage.

M. PAUTEX indique que tous, ce soir, semblent se rejoindre sur le principe de retirer les barrières du projet et que le Conseil administratif en prendra acte.

Le rapport de la commission Aménagement et constructions est accepté par 24 oui et 1 abstention.

L'amendement proposé par le groupe Socialistes-Vert·e·s. est refusé par 19 non, 4 oui et 2 abstentions.

Le président donne lecture du projet de délibération.

Le projet de délibération amendé par la commission Aménagement et constructions est accepté par 21 oui, 1 non et 3 abstentions.

7. Propositions du Conseil administratif.

- a) **Renoncement à l'établissement d'un plan de site pour le périmètre du Petit-Veyrier, comprenant les parcelles : 158 ; 673-76 ; 1557 ; 2601 ; 2709 ; 3897 ; 4353 ; 4523 ; 4524 ; 4931 ; 4964 ; 5960 ; 5996 ; 6006 ; 6013 ; 6014 ; dp15519 ; 16589 ; 16828 ; 16830 ; 16831 ; 16832 et 16953 (prop. n°26.13).**

M. ROBERT déclare que l'intention de réaliser un plan de site au Petit-Veyrier date de 20 ans. Pour cette raison, le Conseil municipal avait voté un crédit de CHF 87'000. Un

mandataire a réalisé un avant-projet en 2015. Des échanges ont eu lieu, à l'époque, avec l'Office du patrimoine et des sites (OPS), mais l'OPS avait montré des réticences quant au périmètre retenu. D'une part, il se superposait au périmètre de protection des rives de l'Arve, d'autre part, le potentiel de développement de certaines parcelles posait problème, en particulier entre le village et le Petit-Veyrier. Comme ce projet de plan de site figure toujours dans le PDCom, les contacts ont été réactivés avec l'OPS en 2023. L'option retenue a été de conduire, en parallèle, un plan de site et un PLQ dans la partie à développer. En 2023, ce Conseil a refusé le PLQ par voie de résolution en demandant uniquement un plan de site. Aujourd'hui, le contexte a encore évolué. L'OPS a demandé une réduction du périmètre. Le dernier recensement architectural du canton montre que l'ensemble des bâtiments du Petit-Veyrier est intéressant ou exceptionnel, lui conférant un certain degré de protection. La propriété « Long » a été mise à l'inventaire en 2025 et le temple de Veyrier est inscrit à l'inventaire depuis 2005. De plus, une requête en autorisation de construire en habitats groupés de dix logements est en cours pour ce qui est du temple de Veyrier. Il en va de même pour les parcelles jouxtant le projet du PLQ. En définitif, tous les points dignes de protection sont protégés et le plan de site devient superflu. C'est également la position de l'OPS. Compte tenu que la réactivation du plan de site nécessiterait un nouveau crédit, le Conseil administratif propose d'abandonner le processus.

Mme BATARDON adresse en préambule quelques mots au nouveau Président. A 19 ans, alors que beaucoup n'occupent que les bancs d'écoles, vous présidez déjà les séances du Conseil municipal. Le groupe Veyrier-Ensemble vous félicite et vous souhaite plein succès dans l'exercice de votre fonction. Concernant le projet de plan de site du Petit-Veyrier, celui-ci a été lancé, il y a de nombreuses années, avec deux objectifs : protéger le patrimoine historique du secteur et encadrer certains développements immobiliers de manière harmonieuse. Depuis, la situation a changé. Ce plan de site avait sa raison d'être lorsqu'il a été imaginé. Aujourd'hui, les protections existent déjà et les projets sont encadrés. Continuer cette procédure n'apporterait pas de plus-value suffisante au regard du temps et des coûts qu'elle implique. Ils entrent en matière et proposent le vote immédiat.

M. MÜLLER indique que ce plan de site, demandé depuis 2014, a vu son contenu et son importance s'effriter au fur et à mesure des années. Les détails se retrouvent dans l'exposé des motifs et dans les propos de M. ROBERT. Comme le développement de ce quartier semble maîtrisé et les éléments architecturaux et paysagers protégés, le groupe Le Centre est d'avis que l'établissement d'un plan de site n'a plus de sens. C'est pourquoi ils proposent l'entrée en matière et le vote immédiat.

M. GAUTROT déclare, au nom du groupe LJS-Vert'libéraux, qu'en 2014, nos prédécesseurs ont eu bien raison de demander au Conseil administratif de solliciter le Conseil d'Etat pour faire adopter un plan de site pour protéger le Petit Veyrier, partie de la commune dont le patrimoine architectural et paysager est exceptionnel. Douze ans se sont écoulés, pendant lesquels le Conseil d'Etat a adopté deux à trois plans de site par an. Le Conseil administratif a failli à sa tâche en n'exigeant pas du Conseil d'Etat qu'il fasse exécuter la résolution du Conseil municipal demandant l'examen de l'adoption d'un plan de site. Pourquoi la commune ne s'est-elle pas systématiquement opposée aux demandes d'autorisations de construire qui ont été déposées sur le périmètre du plan de site alors que cela allait contre la volonté du Conseil municipal de préserver ce patrimoine libre de nouvelles constructions ? Annuler le plan de site

pour le remplacer par un PLQ c'est passer d'une logique de protection d'un site sensible, reconnu pour la valeur patrimoniale de ses bâtiments et de ses paysages, à une logique de densification avec encore des nouvelles constructions d'immeubles. Il ne faut pas sacrifier notre patrimoine paysager pour satisfaire l'appétit insatiable des promoteurs immobiliers. Ils rappellent qu'il ne s'agit pas ici de constructions de logements sociaux mais de constructions de villa et d'immeuble en zone 4 qui n'auront aucun impact sur le problème du logement dans le canton. Nombreux sont les veyrites qui aiment se promener sur le périmètre du plan de site. Il ne faut pas les priver du bonheur que leur procure ces promenades bucoliques. Ils n'entreront pas en matière sur cette proposition du Conseil administratif qui va à l'encontre de la volonté du Conseil municipal exprimée en 2007, reconduite en 2014 et entérinée par le PDCom de 2023.

Mme CHERBULIEZ annonce que, pour le groupe PLR, l'exposé des motifs est suffisamment clair. Ils proposent donc l'entrée en matière, le vote immédiat et l'acceptation de cette proposition.

Mme EGLOFF remercie M. GAUTROT de son intervention qui a apporté des informations complémentaires. Le groupe Socialistes-Vert-e-s comprend et partage son inquiétude, mais il semble ne rien y avoir à faire de plus. Ils accepteront donc la proposition du Conseil administratif.

M. ROBERT rappelle à M. GAUTROT que le Conseil administratif n'a pas demandé à remplacer le plan de site par un PLQ. Il a seulement précisé, dans son intervention initiale, qu'en 2023, il avait été proposé de développer le plan de site, d'une part, et de développer un PLQ pour la partie en dehors de ce périmètre déposé. En effet, c'était une parcelle constructible en dehors du périmètre du plan de site. Le PLQ avait été refusé et le projet de construction se fait donc en dehors de tout PLQ. Le périmètre du plan de site est abandonné, mais cela ne signifie pas qu'il sera remplacé par un PLQ. Le projet de construction dépend essentiellement des propriétaires des parcelles.

L'entrée en matière est acceptée par 20 oui, 4 non et 1 abstention.

Le vote immédiat est accepté par 21 oui et 4 non.

Le président donne lecture du projet de délibération.

Le projet de délibération est accepté par 21 oui et 4 non.

b) Annulation de la délibération n°132/2026 relative à la modification du règlement du Conseil municipal de la Commune de Veyrier (LC 45 111) (prop. n°26.14).

M. MARTIN rappelle que, lors du Conseil municipal du 10 mars 2026, des modifications au règlement du Conseil municipal ont été adoptées par ce Conseil concernant la capacité des conseillers municipaux suppléants à remplacer les membres du Bureau. Cette délibération a été transmise au SAFCO pour examen. Ce service a répondu, en date du 29 avril 2026, que les modifications apportées n'étaient pas compatibles avec le droit cantonal supérieur. Ce service s'est basé sur les travaux

préparatoires relatifs au projet de loi modifiant la LAC en matière de membres suppléants et sur les articles 7 et 9 de la LAC qui imposent que les membres du Bureau soient choisis parmi les membres du Conseil municipal, ce qui exclut les membres suppléants. Le SAFCO demande donc au Conseil municipal de procéder à l'annulation de la délibération concernée.

Mme SEVERIN-FORFAIT rappelle que le 10 mars dernier, ce Conseil a adopté une délibération visant à permettre aux suppléants de siéger au sein du Bureau, en remplacement d'un conseiller municipal. À la suite de cette décision, le SAFCO a informé la commune que cette modification réglementaire n'était pas conforme au droit supérieur et a demandé son annulation. Le groupe Veyrier-Ensemble ne s'y opposera pas. En effet, lors du vote du 10 mars, ils avaient déjà exprimé leurs réserves et voté contre cette modification du règlement du Conseil municipal. Dans un souci de respect du cadre légal, ils soutiendront donc le retour aux dispositions réglementaires qui étaient en vigueur avant l'adoption de cette délibération.

Mme DESARDOUIN indique que sans remettre en cause le principe souverain du droit cantonal supérieur, rien n'empêche de formuler une critique circonstanciée de certaines situations qui paraissent injustes. À ses yeux, il est incohérent d'interdire aux suppléants de siéger au Bureau, alors qu'il leur est demandé d'assurer des remplacements en commission et au Conseil municipal. Il est regrettable de réduire les suppléants à un simple rôle de remplacement lorsque des conseillers municipaux sont absents, alors qu'ils contribuent aussi activement aux propositions et à la réflexion de leur groupe politique.

Mme BARRAS CAVE déclare que le groupe PLR suivra le droit supérieur. Ils acceptent donc l'annulation de la délibération et propose le vote immédiat.

M. MESOT rappelle que le groupe Socialistes-Vert·e·s avait soutenu cette initiative. Le droit supérieur primant, ils acceptent l'annulation de la délibération.

L'entrée en matière est acceptée par 23 oui et 2 abstentions.

Le vote immédiat est accepté par 23 oui et 2 abstentions.

Le président donne lecture du projet de délibération.

Le projet de délibération est accepté par 24 oui et 1 abstention.

c) Pont de Vessy – rte de Vessy : Incorporation d'un tronçon de collecteur collectif privé au réseau des collecteurs secondaires communaux (prop. n°26.15).

M. ROBERT annonce que l'Office cantonal du génie civil (OCGC) et la Ville de Genève étudient un projet de rénovation du Pont de Vessy, construit par Robert Maillart et figurant à l'inventaire des immeubles genevois dignes de protection. Les travaux à entreprendre visent à transformer les trottoirs du pont en pistes cyclables, compte tenu du fait qu'une passerelle pour piétons sera construite à côté. Dans ce cadre, il convient de procéder à la rénovation des conduites suspendues sous le pont, dont le collecteur

des eaux usées du hameau de Vessy et du centre sportif. L'Office cantonal de l'eau (OCEau) demande à la commune de reprendre ce collecteur pour l'intégrer à son réseau et en assurer de façon plus efficiente l'entretien. Il convient de préciser qu'en cas de défaillance, le risque d'atteinte à l'environnement est important, une fissure laissant immédiatement les eaux usées polluer l'Arve située en dessous. Cette reprise faciliterait donc l'entretien et les démarches liées aux travaux. La proposition de transfert au réseau de la commune sera conduite par l'OCEau auprès des propriétaires. Ce transfert interviendra à titre gratuit. La réfection du collecteur, sa gestion et son entretien seront pris en charge par le FIA, comme pour le reste du réseau. Comme cette décision de cession revient au Conseil municipal, le Conseil administratif demande aux membres de ce Conseil de l'approuver.

Mme GAUTROT indique qu'après l'examen de cette proposition qui présente clairement les aspects techniques, juridiques et financiers, et compte tenu de l'intervention de l'Office cantonal de l'eau, le groupe LJS-Vert'libéraux accepte l'entrée en matière et demande le vote immédiat.

M. DE KALBERMATTEN annonce que le groupe Le Centre acceptera volontiers l'ajout de ce collecteur au réseau de la commune de Veyrier.

M. JOUSSON déclare que le groupe Veyrier-Ensemble a examiné cette proposition d'incorporation d'un collecteur au domaine public communal. Néanmoins, il se demande pourquoi il n'est pas incorporé au domaine public cantonal, puisque la route et le pont en font partie. Malgré cela, ils accepteront l'entrée en matière et le vote immédiat.

Mme LEGER-WALRAVENS indique que le groupe PLR soutient le projet de délibération du Conseil administratif concernant l'incorporation du collecteur collectif privé sur la parcelle 15502 au réseau secondaire communal.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité — 25 oui.

Le vote immédiat est accepté à l'unanimité — 25 oui.

Le président donne lecture du projet de délibération.

Le projet de délibération est accepté à l'unanimité — 25 oui.

8. Propositions des Conseillers municipaux.

a) Sécurisation urgente du passage cycliste du Pont de Sierne – projet de résolution.

M. MONNAT souhaite tout d'abord remercier l'ensemble des groupes qui ont accepté de cosigner, aux côtés du groupe PLR, la proposition de résolution rédigée par notre conseiller municipal suppléant, M. BUCHWALDER. Cette résolution s'inscrit dans la continuité du postulat sur la mobilité douce et du rapport du Conseil administratif qui en a découlé, dressant un état des lieux des itinéraires cyclables sur notre commune. La descente vers le Pont de Sierne représente un danger réel pour les usagers à deux

roues. Par cette résolution, ils souhaitent inciter le canton à intervenir rapidement, et surtout, à agir de manière préventive avant qu'un accident ne survienne. Cette proposition, à la fois complète et argumentée, ouvre également des pistes de réflexion pour améliorer la sécurité. L'Office cantonal des transports (OCT) partage ce constat sur la dangerosité du secteur, mais semble malheureusement manquer de moyens pour lancer le projet cette année. Il est donc d'autant plus crucial que cette résolution parvienne rapidement aux autorités compétentes, afin qu'elle soit traitée en priorité et qu'une étude puisse être engagée sans délai. Ils invitent donc les membres de ce Conseil à accepter l'entrée en matière et à renvoyer cette résolution au Conseil administratif. Ils les remercient par avance de leur soutien.

Mme DESARDOUIN indique que les éléments présentés dans cette résolution mettent clairement en évidence le danger imminent que représente le passage des cyclistes au pont de Sierne. Comme l'a montré le postulat « mobilité douce à Veyrier », adopté à l'unanimité par le Conseil municipal le 14 octobre 2025, Veyrier accorde une attention particulière à la sécurité de la population. C'est dans cet esprit que le groupe LJS-Vert'libéraux ont pleinement soutenu cette résolution qui s'inscrit dans la continuité de leur feuille de route en matière de sécurité. Ils demandent donc le vote immédiat.

M. ZURN rappelle que ce n'est pas la première fois qu'une tentative est faite pour sécuriser ce tronçon qui est particulièrement dangereux pour les cyclistes. Ce projet de résolution a fait l'unanimité au sein des différents groupes de cet hémicycle et le groupe Le Centre remercie son auteur. Ils espèrent que les autorités cantonales prendront enfin les mesures adéquates pour éviter un drame, car il n'est pas question de savoir s'il arrivera, mais quand il arrivera. Ils se positionnent en faveur de ce projet de résolution et demandent le vote immédiat.

Mme EGLOFF indique que le groupe Socialistes-Vert·e·s partagent la position selon laquelle la situation actuelle présente de grands dangers pour les cyclistes. Ils soutiennent donc cette résolution.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité — 25 oui.

Le vote immédiat est accepté à l'unanimité — 25 oui.

Le président donne lecture du projet de résolution.

Le projet de résolution est accepté à l'unanimité — 25 oui.

9. Questions et divers.

M. BERNEY se dit déçu de la décoration de la Mairie, constituée de fleurs en plastique. Il apprécierait que cela soit corrigé au plus vite. Ces fleurs en plastique pourront agrémenter les abords du nouveau terrain synthétique.

M. ROBERT précise que le Conseil administratif laisse l'administration libre de décorer, selon son envie, le parvis de la Mairie. C'est, certes, une question de goût,

mais de nombreuses personnes se sont tout de même arrêtées pour les photographier. Cela étant, l'avantage de ces fleurs est qu'elles sont réutilisables.

Mme DESARDOUIN demande pourquoi la commune ne nettoie plus le chemin de Grand-Donzel à la veille des Promotions comme cela se faisait auparavant.

Mme TAGLIABUE se renseignera auprès du service des Routes et espaces verts.

M. MESOT rappelle qu'un drame s'est produit sur la commune de Veyrier. En effet, un jeune de 25 ans est décédé, après avoir été renversé par une voiture sur la route de Vessy. Il demande si le Conseil administratif prendra cet accident en compte pour renforcer la sécurité à l'entrée du nouveau quartier des Messicoles et des Grands Esserts. Ensuite, il remarque que l'EMS des Châtaigniers a installé un banc de pilates. Les aînés souhaiteraient l'utiliser, mais se rendre à l'EMS quand cela n'est pas nécessaire les freinent quelque peu. Ils souhaiteraient pouvoir faire usage de telles installations dans d'autres lieux de la commune, en compagnie de la jeunesse. Il demande donc s'il est possible de mettre de telles installations dans des lieux tels que le Grand-Donzel.

M. MARTIN répond que l'évènement qui s'est produit vendredi dernier est effectivement dramatique et que le Conseil administratif a discuté de la sécurité au sein du nouveau quartier. Il discutera également avec la Police municipale pour mettre en place des mesures. S'agissant de la deuxième question de M. MESOT, il répond que le Conseil administratif en a également discuté. La problématique porte sur le lieu où il conviendrait d'installer un banc de pilates. En effet, il y a eu plusieurs déprédations dans d'autres communes. Il faudrait donc que le lieu ne soit pas trop à l'écart, mais la réflexion est en cours.

Mme RICO-MARTIN s'enquiert de la construction du bâtiment parascolaire à l'école de Bois-Gourmand. Elle rappelle qu'il avait été indiqué que l'autorisation serait délivrée avant l'été, mais il semblerait que ce ne soit pas le cas. Elle demande si les travaux seront reportés à l'été prochain ou s'ils seront réalisés en cours d'année.

M. ROBERT répond que certains éléments restaient à régler avec l'un des offices de l'Etat. L'autorisation était attendue pour la fin de la semaine dernière, mais il ne l'a pas reçue. Elle n'est donc pas encore en force. Si elle devait arriver cette semaine, il serait encore possible de commencer les travaux préparatoires. Si elle devait arriver plus tard, les travaux commenceraient durant la période scolaire. Il rappelle que la durée des travaux est de douze mois.

Mme KUSTER demande s'il est possible d'autoriser de descendre la rue des Boulangers à vélo, comme c'est le cas pour d'autres routes à sens unique.

M. MARTIN répond que cela a été étudié, mais qu'il est impossible de permettre aux vélos de la prendre en sens inverse.

M. MESOT demande s'il est possible de mettre en place une signalisation adéquate des arrêts de la navette mise en place pour les Promotions scolaires et la fête du 1^{er} août. S'agissant des transports, il demande comment la commune prévoit de relier les nouveaux habitants des Grands Esserts aux événements.

M. MARTIN prend note de la question et en discutera avec le service concerné.

Mme TAGLIABUE ajoute que le trajet entre les Grands Esserts et le Grand-Donzel n'est pas très long pour y aller à pied ou à vélo.

La séance est levée à 21h10.

La secrétaire générale

Pascale Lipawsky

La secrétaire
du Conseil municipal

Céline Séverin-Forfait

Le président
du Conseil municipal

William Ferguson